

Maisons-Alfort, le 9 mai 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail relatif aux demandes de transfert des matières
fertilisantes PHYLEAS GLUTACETINE (n° homologation : 9810014)
et BALSAMO GLUTACETINE (n° homologation : 1120000)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par VIA-VEGETALE SARL, relatif à une demande de transfert d'homologation des matières fertilisantes PHYLEAS GLUTACETINE (n° homologation : 9810014) et BALSAMO GLUTACETINE (n° homologation : 1120000) détenues par VIA-VEGETALE.

Considérant l'attestation de changement de dénomination sociale fournie par VIA-VEGETALE SARL ;

Considérant que ces produits disposent d'une homologation en cours de validité ;

L'Anses émet un avis favorable aux demandes de transfert d'homologation des matières fertilisantes PHYLEAS GLUTACETINE (n° homologation : 9810014) et BALSAMO GLUTACETINE (n° homologation : 1120000), présentées par VIA-VEGETALE SARL, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues précédemment.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : PHYLEAS GLUTACETINE, BALSAMO GLUTACETINE, FCHS